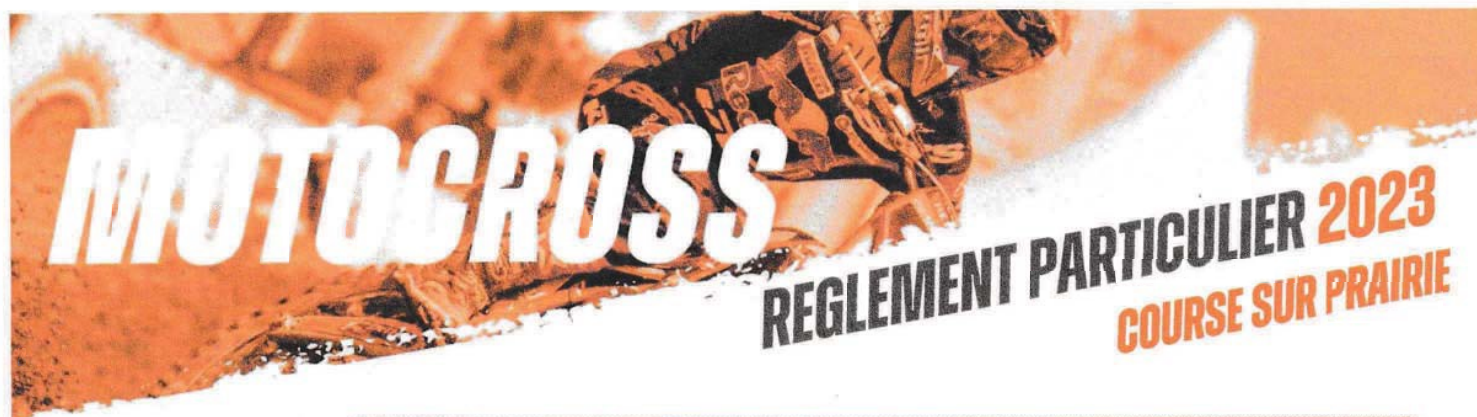




Moto-Club : RVA Chavanges
E-mail : rva.chavanges@gmail.com
Téléphone : 0675176363
Organisateur technique : DANEL LUDOVIC

N° d'épreuve FFM : 569
Date : 01/10/2023
Lieu : MARGERIE HANCOURT

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CELCE Dominique	Licence : 231566
Président du Jury ou Arbitre*	SIMON Alain	Licence : 150708
Membre du Jury	STEVENNE Thierry	Licence : 197052
Membre du Jury	HAZART Florence	Licence : 300078
Commissaire technique responsable	HAZART Frederic	Licence : 106204
Responsable du chronométrage	MAIERHOFER Morgane	Licence : 362568

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
championnat 50cc	6	9	50cc 2t	Imge
championnat 65/85	65cc: 7ans	65cc: 11 ans	65cc : 65cc 2t	Imge
	85cc: 9ans	85cc: 15ans	85cc : 85 2t, 150 4t	Imge
trophee 250cc/450cc	15		144cc 2t a 450 cc 4t	Imge
ligue 125	13		125cc 2t	Imge
ligue 250cc/450cc	15		125cc 2t a 450cc 4t	Imge
trophee Veterans/feminins	13*/40*		125cc 2t a 450cc 4t	Imge
motos anciennes	13*		125cc 2t a 450cc 4t	Imge
championnat Quad	15		250cc a 525 cc 2t ou 4t	Imge
				13*: 13 ans = 125 2t 5 ans > 125 cc 2t
				40*: a partir de 40 ans pour les veterans

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur RENARD TRICHE Laurent**

Nombre de secouristes **15**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **Vitry le francois**

Temps de trajet (en min) **25 min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site

Adresse **51349 Margerie Hancourt**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1490**

Largeur minimum de la piste **8**

Largeur de la grille **40**

Longueur de la ligne droite de départ **90**

Nombre d'OCP* **11**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **34**

En manche : **29**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **20/06/2023**

DANEL Ludovic

R. VAN

VISA DE LA LIGUE

DATE: **23/06/2023**

P.O. Michel COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

10, Rue Jean Moulin

54510 COMBLAINE

Tél : 03 83 18 87 68

VISA DE LA FFM

DATE: **27/06/2023**

NUMÉRO: **23/0651**

